

LES RESULTATS NATIONAUX

Transition écologique

Déployer le plan vélo

Présenté le 14 septembre 2018 par le Gouvernement, le **Plan « Vélo mobilités actives »**, a pour ambition de faire du vélo un mode de transport à part entière. Il vise à tripler la part du vélo dans les déplacements du quotidien d'ici 2024, en passant de 3 à 9 %.

Ce plan repose sur **4 axes** :

- la création de pistes cyclables de qualité et plus généralement l'amélioration de la sécurité routière ;
- la sûreté : la lutte contre le vol de vélos ;
- l'incitation : des aides (à la réparation et à l'achat) pour encourager plus de Français à passer au vélo ;
- le développement d'une « culture vélo ».



📍 Les résultats nationaux



* kilomètres d'aménagements cyclables sécurisés : kilomètres de pistes cyclables et de voies vertes. Données déclaratives, issues des contributions déposées et en accès libre sur le site de Géovélo. Ces données ne sont donc pas exhaustives

Verdir le parc automobile

Une des actions de l'État en faveur du verdissement du parc automobile vise à soutenir le renouvellement du parc automobile et à aider les ménages et les professionnels à acquérir un véhicule peu polluant. Cette action repose notamment sur **deux aides** :

- le bonus écologique,
- la prime à la conversion.



📍 Les résultats nationaux

En septembre
2020

879 771
primes et bonus*

Cible à atteindre en 2022

1 500 000
primes et bonus*

59%

* Nombre de primes et bonus accordés pour l'achat ou la location longue durée d'un véhicule propre. La forte diminution observée au deuxième trimestre 2020 est liée à la fermeture des concessions automobiles pendant le confinement. Source : Agence de services et de paiement (ASP)

Instaurer des zones à faibles émissions

L'action prioritaire consiste à permettre l'amélioration de la qualité de l'air grâce à la mise en place progressive, par les collectivités territoriales, de zones à faibles émissions (ZFE) dans lesquelles la circulation des véhicules les plus polluants est interdite.

En 2021, **7 nouvelles ZFE seront créées et viendront s'ajouter aux 3 premières** ZFE localisées en Ile-de-France et en Auvergne-Rhône-Alpes.



📍 Les résultats nationaux



* Nombre d'habitants vivant à l'intérieur d'une zone à faibles émissions : l'indicateur permet de suivre le déploiement progressif de ces ZFE en quantifiant le nombre d'habitants qui habitent dans le périmètre des ZFE. Source : Ministère de la Transition écologique - DGITM/DGEC